

La Chambre reprend alors l'étude en comité plénier d'un certain projet de résolution destinée à fournir à Sa Majesté une somme ne dépassant pas \$2,593,333,333.34 (ce qui représente les deux tiers de \$3,890,000,000.00), pour la défense et la sécurité nationales, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.